

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique relative au projet d'aménagement à 2x2 voies par mise en concession de la RN154 et de la RN12 entre Allaines-Mervilliers (A10) et la Madeleine de Nonancourt (RN154) est ouverte pour une durée de 57 jours consécutifs, du mardi 15 novembre 2016 à 9h au mardi 10 janvier 2017 à 17h.

Cette enquête porte :

- sur la déclaration d'utilité publique du projet
- sur la mise en compatibilité des schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans d'occupation des sols (POS) et plans locaux d'urbanisme (PLU) suivants :

• **Eure-et-Loir** : SCOT de l'agglomération chartraine ; PLU des communes de Allainville, Allonnes, Beauvilliers, Berchères-les-Pierres, Berchères-Saint-Germain, Boisville-la-Saint-Père, Champhol, Chartres, Dreux, Fresnay-l'Évêque, Garnay, Le Boullay-Mivoye, Le Boullay-Thierry, Lèves, Louvilliers-en-Drouais, Marville-Moutiers-Brûlé, Nogent-le-Phaye, Prunay-le-Gillon, Saint-Prest, Saint-Rémy-sur-Avre, Sours, Theuville, Trancrainville, Vernouillet, Vert-en-Drouais, Ymonville ; POS des communes de Gasville-Oisème, Gellainville, Poisvilliers ;

• **Eure** : POS des communes de La Madeleine-de-Nonancourt, Nonancourt ;

- sur le classement de la voie nouvelle dans la catégorie des autoroutes.

Le projet d'aménagement à 2x2 voies par mise en concession autoroutière des RN154 et RN12 de Nonancourt au Nord-Ouest (RN 154 - département de l'Eure) à Allaines-Mervilliers (A10 - département de l'Eure-et-Loir) au Sud-Est a pour objectif d'améliorer la sécurité, le trafic et le cadre de vie des habitants sur l'axe composé de la RN154 et de son tronçon commun avec la RN12.

Le linéaire total du projet est d'environ 96 km et intercepte le territoire de 37 communes. Le projet relie, du nord au sud, la RN154 aménagée à 2x2 voies dans le département de l'Eure à l'autoroute A10, en réutilisant les sections déjà aménagées entre Dreux et Chartres d'une part, et les déviations de Prunay-le-Gillon / Allonnes et d'Ymonville d'autre part. Il prévoit également un aménagement du tronçon commun aux RN154 et RN12 d'est en ouest. Le projet comporte :

- une déviation de la zone agglomérée de Saint-Lubin des Joncherets / Saint-Rémy-sur-Avre / Nonancourt par le sud -ouest ;
- une déviation de Dreux par l'ouest ;
- un réaménagement de la RN12 en traversée Nord de Dreux
- un réaménagement de la RN154 entre Dreux et Chartres
- un contournement de Chartres par l'est
- une liaison entre le sud de Chartres et l'autoroute A10 en réutilisant les déviations de Prunay-le-Gillon / Allonnes et d'Ymonville.

La mise en concession reposera sur un système de péage fermé, à l'exception d'une part, de la section entre la RN154 au nord du projet et la RD117, et d'autre part, de la section en traversée Nord de Dreux, qui seront en péage ouvert.

En plus des raccordements avec la RN154 au nord du projet, la RN12 et les autoroutes A11 et A10, le projet prévoit 5 échangeurs avec la RD117, l'avenue du Président Wilson en traversée Nord de Dreux, la RN154 au sud de Dreux, la RD26, la RN154 au nord de Chartres et la RD17. Il prévoit également une réutilisation des échangeurs de la RN12 avec la RD828 et la RN154 à l'Est de Dreux.

Le Préfet d'Eure-et-Loir est désigné, en application de l'article R.123-3 du code de l'environnement, autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

L'enquête se déroule à la Préfecture d'Eure-et-Loir, siège de l'enquête (1 Place de la République, 28019 Chartres) ainsi que dans les lieux suivants :

• **Eure-et-Loir** : Mairies de Allainville, Allonnes, Beauvilliers, Berchères-les-Pierres, Berchères-Saint-Germain, Boisville-la-Saint-Père, Challet, Champhol, Chartres, Dreux, Fresnay-l'Évêque, Garnay, Gasville-Oisème, Gellainville, Le Boullay-Mivoye, Le Boullay-Thierry, Lèves, Louvilliers-en-Drouais, Marville-Moutiers-Brûlé, Nogent-le-Phaye, Poisvilliers, Prasville, Prunay-le-Gillon, Saint-Lubin-des-Joncherets, Saint-Prest, Saint-Rémy-sur-Avre, Serazereux, Sours, Theuville, Trancrainville, Tremblay-les-Villages, Tréon, Vernouillet, Vert-en-Drouais, Ymonville.

Sièges de Chartres Métropole (34 Boulevard Adolphe Chasles, 28000 Chartres), Agglo du Pays de Dreux (4 rue de Châteaudun - 28100 Dreux), Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne (6 rue de Châteaudun - Voves, 28150 Les Villages Vovéens), Syndicat du Pays de Beauce (4, rue Texier Gallas, BP52, Voves, 28150 Les Villages Vovéens), Communauté de Communes de la Beauce de Janville (Zone Artisanale Ermitage, 28310 Janville).

• **Eure** : Mairies de La Madeleine-de-Nonancourt, Nonancourt.

Siège de la Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure (Rue de Damville, 27320 La Madeleine-de-Nonancourt).

La commission d'enquête est composée comme suit :

**Président : M. Michel BADAIRE**, technicien SICAP en retraite

**Membres titulaires :**

**M. André ROBIN**, enseignant en retraite,

**M. Christian BRYGIER**, gendarme en retraite

**Membre suppléant :**

**M. René ROUZAUD**, secrétaire général de mairie en retraite

En cas d'empêchement de **M. BADAIRE**, la présidence est assurée par **M. ROBIN**.

Un dossier est mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique dans les lieux d'enquête précités comportant notamment : une étude d'impact ; l'avis de la formation d'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable ; le mémoire en réponse du maître d'ouvrage du projet à cet avis ; une étude socio-économique ; les dossiers de mises en compatibilité des documents d'urbanisme ; un plan de situation ; un plan général des travaux ainsi qu'un registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr). L'avis de l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable est consultable sur le site internet [www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr).

Les observations, propositions et contre-propositions du public concernant l'utilité publique du projet, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme précités et le classement de la voie nouvelle dans la catégorie des autoroutes peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition aux jours et heures habituels de l'ouverture au public des lieux d'enquête précités.
- adressés par correspondance au président de la commission d'enquête à l'adresse du siège de l'enquête -Préfecture d'Eure-et-Loir, 1 Place de la République, 28019 Chartres-.
- formulées sur le registre électronique d'enquête accessible à l'adresse [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr)

En outre, un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiennent à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants, sous réserves que les conditions d'accès, de disponibilité des lieux et de sécurité publique le permettent :

- **Eure-et-Loir :**

JOURS	MAIRIES	HEURES
mardi 15 novembre 2016	<b>Dreux</b>	9h à 12h
samedi 3 décembre 2016		
mardi 22 novembre 2016	<b>Trancrainville</b>	9h à 12h
mardi 22 novembre 2016	<b>Beauvilliers</b>	14h à 17h
lundi 28 novembre 2016	<b>Garnay</b>	9h à 12h
lundi 28 novembre 2016	<b>Serazereux</b>	14h à 17h
mardi 29 novembre 2016	<b>Champhol</b>	9h à 12h
mardi 29 novembre 2016	<b>Prunay-le-Gillon</b>	14h30 à 17h30
mercredi 30 novembre 2016	<b>Tremblay-les-Villages</b>	9h à 12h
mercredi 30 novembre 2016	<b>Saint-Prest</b>	14h à 17h
mardi 6 décembre 2016	<b>Poisvilliers</b>	9h à 12h
mardi 6 décembre 2016	<b>Sours</b>	14h à 17h
lundi 12 décembre 2016	<b>Allainville</b>	9h à 12h
lundi 12 décembre 2016	<b>Saint-Rémy-sur-Avre</b>	14h à 17h
mardi 3 janvier 2017	<b>Marville-Moutiers-Brûlé</b>	9h à 12h
mardi 3 janvier 2017	<b>Gasville-Oisème</b>	14h à 17h
jeudi 5 janvier 2017	<b>Vert-en-Drouais</b>	9h à 12h
jeudi 5 janvier 2017	<b>Saint-Lubin-des-Joncherets</b>	14h à 17h
lundi 9 janvier 2017	<b>Fresnay-l'Évêque</b>	14h à 17h
samedi 17 décembre 2016	<b>Chartres</b>	9h à 12h
mardi 10 janvier 2017		14h à 17h

- **Eure :**

JOURS	MAIRIES	HEURES
mardi 15 novembre 2016	<b>Nonancourt</b>	14h à 17h

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront transmis sans délai au président de la commission d'enquête et clos par lui.

Dès réception des registres et des documents annexés, le président de la commission d'enquête rencontrera, dans la huitaine, le maître d'ouvrage du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le maître d'ouvrage du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les préfectures et mairies concernées et sur le site internet [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr).

La décision relative à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement à 2x2 voies par mise en concession de la RN154 et de la RN12 entre Allaines-Mervilliers (A10) et la Madeleine de Nonancourt (RN154) emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme et au classement de la voie nouvelle en catégorie des autoroutes est prise, le cas échéant, par décret en Conseil d'État.

Toutes informations relatives au projet peuvent être demandées à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire (DREAL Centre Val-de Loire) - service déplacements infrastructures transports - tél. : 02.36.17.46.78 - courriel : [sdit.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sdit.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr).

Les informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la Préfecture d'Eure-et-Loir : [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture d'Eure-et-Loir dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.